



CP REAU : ETRE TROP PRESSE NE SERT A RIEN RESPECTONS LE TEMPS DE CHACUN

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Réau constate et dénonce, comme à son habitude, **un pressing inadmissible** qui s'installe depuis quelques temps sous l'impulsion de notre chef de détention par intérim. Cette dérive répressive exige une réponse claire et collective.

🚫 Une situation intolérable

Depuis quelque temps, nous assistons à un pressing inadmissible de la part de la direction par intérim.

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Réau tient à dénoncer fermement plusieurs pratiques qui remettent en cause nos droits et nos conditions de travail.

✗ Ce qui ne va pas

Des mails de recadrage sont envoyés systématiquement pour des retards à l'appel physique.

Une logique répressive se met en place : après le mail, vient la demande d'explication écrite.

La note de service 24-422 du 3 avril 2024, pourtant votée en CSA, n'est plus respectée. Elle prévoyait 15 minutes intégrées pour l'appel, le change et les consignes.

📋 Rappel du cadre légal et réglementaire

Circulaire 2001-12-27 AP ARTT – Partie 2.1.2

- Le temps de prise de fonction (appel, consignes, habillage/déshabillage) est de 15 minutes, intégré dans tous les cycles de travail des agents en horaires décalés.
- Les temps d'habillage et de déshabillage sont comptabilisés dans le temps de travail pour les agents en poste fixe.

Cette circulaire, ainsi que la note de service 24-422, n'ont jamais été abrogées.

Pourtant, aujourd'hui, il est exigé d'être physiquement présent à 6h45, 12h45 et 19h45, sans tenir compte des réalités du terrain.

💡 Nos propositions concrètes

Nous comprenons la volonté d'instaurer un cadre, mais la répression injustement appliquée n'est pas une solution.

Voici nos demandes pour un retour au bon sens :

Nous proposons les horaires suivants :

- **Pour le matin** : Badgeage à 6h45, début de l'appel à 6h55 et prise de poste à 7h00.
- **Pour le soir** : Badgeage à 12h45, début de l'appel à 12h55 et prise de poste à 13h00.
- **Pour la nuit** : Badgeage à 19h45, début de l'appel à 19h55 et prise de poste à 20h00.

Et aussi :

- Rétablir la salle d'appel au 1er étage, comme avant la crise COVID.
- Respecter les 15 minutes réglementaires pour l'appel, le change et la transmission des consignes.

⚠️ Pourquoi c'est important

Nous sommes en plan Vigipirate : nous ne pouvons pas arriver en tenue.

Le change fait partie intégrante de notre temps de travail.

L'appel doit rester un moment d'échange et de coordination, pas une sanction.

✊ Notre engagement

Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Réau portera ces revendications et prendra ses responsabilités jusqu'à l'annulation de cette note.

Nous refusons la dérive autoritaire et exigeons le respect strict des textes.

